

(Traduction)

I

ÉCHANGE DE NOTES (23 avril et 23 juin 1952) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONSTITUANT UN ACCORD AU SUJET DE L'ATTRIBUTION DE CANAUX DE TÉLÉVISION

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada  
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

N° 262

Ambassade des États-Unis  
OTTAWA, le 23 avril 1952

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de vous faire tenir un projet d'accord au sujet de l'attribution de canaux de fréquences aux stations de télévision voisines de la frontière des États-Unis et du Canada, qui a récemment été mis au point par les représentants de nos deux pays au cours d'entretiens qui eurent lieu à Chicago.

L'accord porte sur l'attribution et l'utilisation de 82 canaux de télévision entre 54 et 890 mégacycles dans une région s'étendant jusqu'à 250 milles de chaque côté de la frontière des États-Unis et du Canada, et établit certaines exigences techniques relatives à la situation, à la puissance et à l'outillage des stations de télévision sises en deçà de 250 milles de la frontière. Il est prévu des changements dans l'attribution des fréquences, ainsi qu'une collaboration continue entre les services compétents de nos gouvernements en vue de réduire au minimum les interférences et d'assurer la meilleure utilisation possible des canaux de télévision.

Il a été question de l'utilisation de fréquences déterminées pour l'émission sur porteuse décalée, mais on a jugé qu'il s'agissait là d'une simple affaire courante qui se rattachait à l'attribution des stations qui pouvait être réglée plus tard et n'avait pas à être décidée dans l'accord même.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir si le Gouvernement du Canada agréé ce projet d'accord et si, dans ce cas, votre Gouvernement consentirait à ce que la présente note et votre réponse constituent l'accord de nos deux pays au sujet de l'attribution des canaux de fréquences aux stations de télévision voisines de la frontière des États-Unis et du Canada, ledit accord entrant en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

STANLEY WOODWARD

Pièce jointe.